

---

---

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

---

---

COMITÉ :

M. Jean-Guy Lalonde  
Président

M. Jeannot Marcil  
Membre

M. Hugues Thériault  
Membre

---

Fraternité unie des charpentiers-menuisiers  
d'Amérique, local 134  
8580, boul. du Golf  
Anjou (Québec) H1J 3A1

- Requirante -

Association internationale des travailleurs du métal  
en feuille, local 116  
7007, rue Beaubien Est, bureau 200  
Montréal (Québec) H1M 3K7

- Intimée(s) -

Syndicat québécois de la construction  
2121, avenue Ste-Anne, bureau 102  
St-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

Recouvrements métalliques Bussières ltée  
82, route Kennedy  
St-Henri-de-Lévis (Québec) G0R 3E0

Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers,  
section locale 9  
9100, boul. Métropolitain Est  
Anjou (Québec) H1K 4L2

Association de la construction du Québec  
7400, boul. des Galeries d'Anjou  
Anjou (Québec) H1M 3M2

Syndicat interprovincial des ferblantiers et couvreurs,  
section locale 2016  
8550, boul. Pie IX, bureau 400  
Montréal (Québec) H1Z 4G2

- Partie(s) intéressée(s) -

---

---

Litige : Préparation et installation du clin de fibro-ciment

Chantier : Centre sportif de Gatineau

---

## **NOMINATION DU COMITÉ**

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 24 septembre 2009 pour disposer du litige entre les métiers de charpentier-menuisier et de ferblantier au chantier du Centre sportif de Gatineau.

## **NOMINATION DU PRÉSIDENT**

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Jean-Guy Lalonde agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

## **CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE**

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 24 septembre 2009 de la tenue d'une conférence préparatoire pour le mardi, 29 septembre 2009 à compter de 9 h 30, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM. Gerry Beaudoin	Local 134
Luigi Galasso	Local 116
Brian Durant	Local 116
Camilien Bouchard	Section locale 9 & 2366
Dorima Aubut	Section locale 2016
Pierre St-Onge	SQC
Gaston Morin	Recouvrements métalliques Bussières ltée
Jean-François Morin	ACQ

Les représentants des menuisiers ont d'abord discuté entre eux avant de se joindre aux représentants des ferblantiers et des autres.

Les membres du Comité se sont retirés et après moult échanges entres eux, les représentants des parties ont informé les membres du Comité qu'une entente était intervenue.

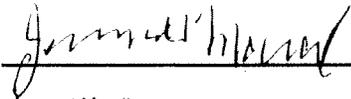
## DÉCISION

CONSIDÉRANT l'entente entre les parties, le Comité met fin à la conférence préparatoire et, par le fait même, dissout le Comité.

Signée à Montréal, le 29 septembre 2009



Jean-Guy Lalonde  
Président



Jeannot Marcil  
Membre



Hugues Thériault  
Membre